



Compte-rendu de la réunion « covid » ministérielle du 30 octobre 2020 : **un confinement pour ne rien changer ?**

Suite aux annonces présidentielles, réactivant un confinement à compter de ce vendredi 30 octobre 2020, le secrétariat du ministère de la justice a organisé une réunion par visio-conférence avec l'ensemble des OS représentatives au CTM et CHSCTM pour faire un point sur la situation.

Les attentes des personnels sur le sujet sont extrêmement fortes et légitimes, elles ne trouveront malheureusement aucune réponse pour l'heure tant l'action ministérielle semble hors de toute réalité.

En introduction de la réunion, le ministère nous a fait part de la situation sanitaire extrêmement tendue. **Au 29 octobre (hors personnes sous-main de Justice), 775 agents du ministère étaient « positifs » soit 39% de plus qu'au pic atteint le 8 avril !**

Pourtant, malgré ces chiffres et un discours qui se veut responsable le Gouvernement et le ministère ne semblent pas décidés à prendre les mesures répondant à l'urgence décrite. Plusieurs éléments poussent la CGT à se demander s'ils ont vraiment tiré les leçons du premier confinement et à quel point la protection des personnels est une urgence ?

Le Conseil d'État a « cassé » en référé décret réduisant la liste des pathologies reconnues comme relevant du statut de **personnes vulnérables**. Depuis, la DGAFP n'a toujours donné aucune consigne quant au traitement de ce sujet. Résultat : l'exposition d'agents considérés comme personnes vulnérables il y a quelques semaines à peine et qui se voient contraints aujourd'hui à travailler en présentiel. Pourquoi, par simple précaution, ne revient-on pas aux critères antérieurs ?

La fonction publique dit que **le télétravail doit être la règle** pour les activités qui le permettent. Pourtant encore aucune consigne n'a été donnée en ce sens dans notre ministère ! Des ordinateurs ont parfois été distribués pour ce faire. Le ministère en annonce 26 000 déployés et 43 000 au total à venir. Sur le terrain, à la PJJ, la DSJ comme à la DAP, la réalité est pourtant bien loin d'une dotation suffisante. **Nombre de services sont sous dotés, conduisant à une impossibilité matérielle de télétravailler !** Comment combiner continuité du service, réduction du nombre d'agent dans les services et impossibilité de télétravailler ? **La seule solution serait une réactivation des PCA partout où cette réalité se pose, mais le ministère s'y refuse !**

Et même quand les services ont le bonheur d'être dotés de matériel informatique, se pose alors la question de leurs capacités : 4 GO est-ce suffisant pour l'utilisation d'applications informatiques lourdes ?

La DSJ a indiqué que des tests étaient en cours pour que les logiciels WINCI soient accessibles à distance et que les dossiers papiers pourront être emmenés à domicile par les agents. Des questions similaires se posent à la DAP et à la PJJ sans réponse à ce jour.

Sur la garde des enfants, malgré notre opposition, le ministre avait fixé la garde pour les moins de 12 ans. La fonction publique impose un retour à l'âge de 16 ans que le ministère semble

encore avoir du mal à accepter.

Des questions restent également en suspens sur la prise en compte des cas contacts. Les politiques de services sont extrêmement différentes d'un service à l'autre et il arrive régulièrement que la « nécessité de service » conduisent des agents à se voir imposer un travail en présentiel malgré une possible contagion ! Il est indispensable que des consignes claires et protectrices pour tous soit appliquées uniformément !

Enfin, dans les établissements pénitentiaires et dans les structures PJJ des clusters et la multiplication de cas positifs font leur apparition de jour en jour mais le ministère décide de garder un fonctionnement classique alors que le pays est en confinement !

Si la CGT est toujours attentive au lien dedans/dehors et à la nécessité de ne pas placer les milieux fermés en dehors de la société, force est de constater que le maintien des parloirs, la continuité des activités, de l'enseignement, des formations professionnelles, du travail sans modalités de fonctionnement exceptionnel représentent une source d'inquiétude face à la pandémie.

Des directives nationales des directions suivront dès que les consignes interministérielles seront connues. Des FAQ (foires aux questions) sont également prévues.

Dans la situation actuelle nous attendons des actes forts et des consignes claires, bien loin de la tambouille locale ce qui se dessine actuellement. Les leçons du Printemps sont loin d'être tirées et l'exposition actuelle des personnels du Ministère est inadmissible.

En « confinement » le 30 octobre 2020

Chiffres au 29 octobre 2020 (fournis par le ministère)

		Cas Covid positifs	Quatorzaines
SG / AC Réponses partielles au 29/10	Agents	21 +5 / DSJ	68 +20 / DSJ
DAP (administration pénitentiaire) (au 29/10)	Agents	431	348
	PPSMJ	172	1037
DSJ (services judiciaires) au 29/10 (sur 20 jours)	Agents	240	543
DPJJ (au 29/10)	Agents	78	94
	PPSMJ	9	7
TOTAL	Agents	775	1073
	PPSMJ	181	1044

Valeurs déclaratives selon remontées des cabinets et de la médecine du travail